

Certificat médical 2020-2021

Ce qu'il faut retenir

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline en particulier.
3. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
6. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.
Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
7. Les licenciés qui s'engagent dans une compétition du niveau de pratique Performance doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de la compétition.
Les licenciés qui s'engagent dans une compétition de niveau de pratique Elite doivent fournir un certificat médical élite datant de moins d'un an à la date de la compétition¹.
Se reporter à la réglementation technique.

Que faut-il faire pour la rentrée du mois de septembre 2020 ?

- Pour les nouveaux licenciés
(qui n'étaient pas licenciés dans un club FFGym en 2019/2020)

Il convient de leur demander un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline gymnique, avec la mention « en compétition » pour ceux qui sont concernés.

- Pour les licenciés qui renouvellent leur licence à la FFGym
(ceux qui étaient licenciés dans un club FFGym en 2019/2020 et qui n'évoluent pas en Performance ou Elite)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un nouveau certificat médical

Attention : Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, il est important que les licenciés conservent une copie de leur dernier certificat médical.

¹ Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site <https://www.ffgym.fr/>